

SÉANCE DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 20 AOÛT 2018

Procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 20 août 2018, à 17 h 30. La séance est sous la présidence du Maire Vincent Deguise et les membres suivants sont présents: Serge Baron, Jean-Guy Cournoyer, Mélanie Gladu, Michel Latour, Jacques Renaud et Ginette Richard. Le Directeur général et Secrétaire-trésorier, M. Martin Valois, est également présent.

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

RECOMMANDATION CP-18-160

Dossier #F1800675-Renouvellement des infrastructures des rues Moreau, Pie X, Catherine et partie de la rue Saint-Pierre
Contrôle qualitatif des matériaux en chantier
Entérinement de l'octroi du contrat

Considérant que (2) deux entrepreneurs ont déposé des soumissions, suite à un appel d'offres sur invitation concernant le contrôle qualitatif des matériaux en chantier, soit :

<u>Nom de l'entrepreneur</u>	<u>Montant soumis (taxes en sus)</u>
Groupe ABS Inc.	33 455,43 \$
Labo S.M. Inc.	34 469,51 \$

Considérant que toutes les soumissions ont été jugées conformes aux devis;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel entérine l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme pour le contrôle qualitatif des matériaux en chantier à la firme Groupe ABS Inc. au montant de 33 455,43 \$ (taxes en sus) le tout tel que soumis.

RECOMMANDATION CP-18-161

Renouvellement des infrastructures municipales de la rue Saint-Pierre entre Pie IX et Pie X

Considérant que la compagnie Danis Construction Inc. a obtenu, suite à un appel d'offres publiques #20180705-VSJS, le contrat pour le renouvellement des infrastructures municipales des rues Moreau, Pie X, Catherine, Saint-Roch et partie de la rue Saint-Pierre;

Considérant que ladite compagnie a produit une soumission au montant de 171 475 \$ plus les taxes applicables pour parachever la réfection de la rue Saint-Pierre, entre Pie IX et Pie X ;

Considérant que la firme Les consultants S.M. Inc. a analysé la soumission déposée par Danis Construction Inc. et confirme que celle-ci maintient ses prix unitaires sauf quelques exceptions;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel accepte la soumission de la compagnie Danis Construction Inc. pour le renouvellement des infrastructures municipales de la rue Saint-Pierre, entre Pie IX et Pie X, au montant soumis de 171 475 \$ plus les taxes applicables.

RECOMMANDATION CP-18-162

**Terminal Maritime Sorel-Tracy
Projet d'implantation d'un nouveau bâtiment**

Considérant que la compagnie Terminal Maritime Sorel-Tracy a déposé un projet d'implantation d'un nouveau bâtiment d'entreposage près de leur bureau administratif;

Considérant que les membres du Conseil Municipal souhaiteraient que ledit bâtiment ait une façade esthétique du côté Est;

Considérant que les membres du Conseil municipal désirent réitérer auprès de ladite compagnie leur demande d'installation d'une nouvelle clôture opaque de façon à dissimuler leurs activités et opérations sur leur site le long des rues Désiré et Étienne;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

DE demander à la compagnie Terminal Maritime de Sorel-Tracy d'inclure dans le projet de construction d'un bâtiment d'entreposage une façade esthétique du côté Est.

DE demander à ladite compagnie l'installation d'une clôture opaque le long de leur propriété sur les rues Désiré et Étienne.

ARÉNA

RECOMMANDATION CP-18-163

**Octroi du contrat pour la surveillance périodique
du système de réfrigération à l'ammoniac
au Centre Récréatif Aussant**

La Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel octroie le contrat pour la surveillance périodique du système de réfrigération à l'ammoniac au Centre Récréatif Aussant, pour la saison 2018-2019, à M. Serge Généreux au montant hebdomadaire soumis de 236,39 \$ ainsi qu'un montant de 36,45 \$ pour le test hebdomadaire de légionellose.

PARCS ET LOISIRS

RECOMMANDATION CP-18-164

**Le Grand Défi Pierre Lavoie
"La Grande Marche 2018"**

Considérant que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a été sélectionnée pour organiser "La Grande Marche 2018" du Grand Défi Pierre Lavoie:

Considérant que "La Grande Marche 2018" doit avoir lieu le samedi 20 octobre 2018 ou le dimanche 21 octobre 2018;

Considérant que le Grand Défi Pierre Lavoie remet une subvention de 2 000 \$ pour l'organisation de ladite marche;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel accepte d'organiser "La Grande Marche 2018" du Grand Défi Pierre Lavoie le dimanche 21 octobre 2018 en avant-midi, de remettre des collations à tous les participants et de procéder au tirage d'un prix de présence d'une valeur de 500,00 \$ parmi tous les marcheurs présents.

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel adresse une invitation à la direction, les professeurs et les élèves de l'école Martel à s'impliquer audit évènement.

RECOMMANDATION CP-18-165

Parc de la Pointe-aux-Pins

Nettoyage des berges

Avis juridique

La Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE les membres du Conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel prennent acte de l'avis juridique de Me Conrad Delisle concernant leur obligation légale du nettoyage des berges au Parc de la Pointe-aux-Pins.

REPRÉSENTATION

RECOMMANDATION CP-18-166

Représentation

En réponse aux invitations formulées ci-après,

La Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

- Regroupement des CPE de la Montérégie
Invitation lancement de la campagne promotionnelle **Aucun représentant**
- Club de hockey les Éperviers de Sorel
Invitation au tournoi de golf **Aucun représentant**
- Chevaliers de Colomb - 54^e Souper-Gala: **520,00 \$**

AUTRES OBJETS

RECOMMANDATION CP-18-167

**Politique administrative pour les stationnements
de l'Hôtel de Ville et tarification**

La Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel poursuive la politique administrative de location des stationnements de l'Hôtel de Ville avec la même tarification à 100 \$ pour des heures réservées de 17h00 à 8h00, pour la période du 15 novembre 2018 au 1er avril 2019.

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel avise les locataires desdits espaces de stationnement de l'Hôtel de Ville que cette dernière ne se tient nullement responsable des bris et dommages qui pourraient être causés à leur véhicule.

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel avise également lesdits locataires qu'il appartient à chacun d'eux de faire valoir leur droit d'utilisation en regard desdits stationnements.

RECOMMANDATION CP-18-168

Propriétaire de la rue Bonin

Demande de stationnement

Terrain vacant coin Bonin et Montcalm

Considérant qu'un propriétaire de la rue Bonin a demandé l'autorisation de stationner sa remorque sur le terrain de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, situé sur la rue Bonin au coin de Montcalm;

Considérant que le stationnement d'une remorque attachée ou non-attachée à un véhicule n'est pas autorisé dans la zone RC-105(P) et n'autorise pas les activités commerciales;

Considérant que le propriétaire de la rue Bonin n'a pas l'espace nécessaire pour stationner sa remorque attachée ou non-attachée à un véhicule sur son terrain;

Considérant que le Maire demande le vote concernant la demande d'autorisation de stationnement d'une remorque attachée ou non-attachée à un véhicule;

- 5 conseillers se prononcent « pour »
- 1 conseiller se prononce « contre »
- le Maire ne se prononce pas

En conséquence, la Commission, à la majorité des membres, recommande ce qui suit :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel autorise, temporairement, le propriétaire du 313, rue Bonin à stationner sa remorque attachée ou non-attachée à un véhicule sur une partie du terrain vacant de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel situé sur la rue Bonin au coin de Montcalm, le long de la propriété du demandeur.

QUE le propriétaire de ladite remorque a l'obligation de se trouver dans les meilleurs délais possible, un endroit pour entreposer sa remorque compte tenu que la zone RC-105(P), où est située sa propriété, n'autorise pas les activités commerciales.

QUE le terrain vacant sera accessible, tel quel, sans bordure d'asphalte pour faciliter l'accès, sans déneigement, et aux risques et périls des utilisateurs.

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel se réserve le droit de mettre fin, en tout temps, à ladite autorisation temporaire sans avis et préjudice.

RECOMMANDATION CP-18-169

Dossier Propriété du 602, rue Saint-Pierre

Considérant qu'une requête a été déposée pour la démolition de la bâtisse mentionnée en rubrique;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel poursuive les démarches débutées dans le dossier avec le Conseiller juridique, Me Conrad Delisle.

RECOMMANDATION CP-18-170

Dossier propriété 319-321-323, rue Filiatrault

Considérant qu'un incendie a détruit la propriété du 319-321-323, rue Filiatrault, le 9 juillet 2018;

Considérant qu'il serait opportun de demander la démolition le plus rapidement possible de la propriété pour des raisons de santé et sécurité;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

DE demander au propriétaire de faire démolir le plus rapidement possible, pour des raisons de santé et sécurité, sa propriété du 319-321-323, rue Filiatrault.

RECOMMANDATION CP-18-171

Propriété du 110-112, rue Mc Carthy Démolition de la remise et du garage

La Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

DE demander des soumissions à un entrepreneur qualifié pour procéder à la démolition du garage et de la remise de la propriété du 110-112, rue Mc Carthy une fois les délais légaux terminés.

RECOMMANDATION CP-18-172

Cancer de la prostate

Considérant que le cancer de la prostate est le cancer le plus répandu chez les Canadiens;

Considérant qu'un Canadien sur sept recevra un diagnostic de cancer de la prostate au cours de sa vie;

Considérant que 11 Canadiens environ meurent du cancer de la prostate tous les jours;

Considérant que le taux de survie au cancer de la prostate peut atteindre 100 % s'il est détecté d'une manière précoce;

Considérant que les hommes qui ont des antécédents familiaux de la maladie ou qui sont de descendance africaine ou caribéenne courent plus de risques que les autres hommes de développer un cancer de la prostate;

Considérant que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel appuie Cancer de la Prostate Canada et toutes les personnes qui oeuvrent à la sensibilisation au cancer de la prostate;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE les membres du Conseil municipal proclament, par la présente, **septembre 2018 mois de la sensibilisation au cancer de la prostate** dans la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier porte à l'attention des membres la correspondance reçue et expédiée depuis la dernière séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

RECOMMANDATION CP-18-173

Levée de la séance

Considérant que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la séance soit levée.

Maire

Secrétaire-trésorier